

AU  
SOMMAIRE■ CHIFFRES & NUMÉROS  
UTILES ..... 2

## ■ ACTUALITÉS ..... 3

- Canicule ..... 3
- Déploiement Via Trajectoire ..... 4
- Plan 2017 Conférence des financeurs ..... 7

## ■ AUTOUR DE NOUS ..... 8

- Conditions d'examen des droits à la retraite anticipée des personnes handicapées ..... 8
- Information sur leur retraite par voie dématérialisée ..... 8
- Circuit dossier MDPH ..... 9
- Changement d'adresse CLIC Vallée de la Sarthe ..... 10
- Conférence CPAM ..... 10
- Semaine bleue ..... 10
- Al'Dom ..... 10
- France Alzheimer ..... 10

## ■ LOISIRS &amp; CULTURE .... 11



© Fotolia

# La lettre du CIDPA

Centre d'Information  
Départemental Pour l'Autonomie

## "Via trajectoire Grand Âge" pour faciliter le parcours de l'utilisateur !



Afin de fluidifier le parcours des personnes âgées, de simplifier et de rendre plus lisible l'offre de services, le Conseil départemental de la Sarthe et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS) déploient au cours de l'année 2017 un outil de gestion des demandes d'admission dans les établissements pour personnes âgées baptisé « Via Trajectoire Grand Âge ». Nous avons le plaisir de vous présenter dans ce numéro le descriptif de ce portail d'orientation. Celui-ci

permet de trouver un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), une Résidence autonomie qui correspond aux critères de choix de l'utilisateur. Il permet également de faire une demande d'inscription en ligne, de transmettre le dossier au médecin traitant et de suivre l'avancement du dossier.

Comme toujours pendant l'été, il est important d'être vigilant en période de fortes chaleurs. Nous vous proposons diverses recommandations notamment pour les plus fragiles.

Enfin, la période estivale est propice pour partir à la découverte du département et des événements proposés qui sont d'une grande diversité cette année encore.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

**Dominique LE MÈNER**

Ancien député de la Sarthe  
Président du Conseil départemental

# CHIFFRES & NUMÉROS UTILES

- SMIC horaire : 9,76 € brut
- Minimum garanti : 3,54 €
- Plafond de la sécurité sociale : 39 228 €/an
- Salaire de référence pour valider un trimestre (SMIC horaire au 1/01/2017 x 150h) : 1 464 €
- Minimum vieillesse - ASPA (Allocation Solidarité Personnes Agées)  
Personne seule : 803,20 €/mois ; Ménage : 1 246,97 €/mois  
Plafond de ressources  
Personne seule : 9 638,42 €/an ; Ménage : 14 963,65 €/an
- Pension de réversion minimum : 283,87 €/mois ; maximum : 882,63 €/mois  
Plafond de ressources  
Personne seule : 20 300,80 €/an ; Ménage : 32 481,28 €/an
- Allocation veuvage : 602,72 €/mois pendant 2 ans  
Plafond de ressources : 2 260,20 €/trimestre
- Allocation Adultes Handicapés (AAH) : 810,89 €/mois  
Plafond de ressources : Personne en ESAT ou sans emploi ;  
Personne seule : 9 730,68 €/an ; Ménage : 19 461,36 €/an majorés de 4 865,34 € par enfant à charge
- Majoration pour la Vie Autonome (MVA) : 104,77 €/mois  
Garantie de ressources : 990,20 €/mois
- ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) : de 443 € à 886 €/mois  
Plafond de ressources (droits ouverts avant le 31/12/2005)  
Personne seule : 9 730,68 €/an ; Ménage : 19 461,36 €/an
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile  
Le montant de l'APA est plafonné selon le barème suivant à domicile.  
GIR 1 : 1 714,79 € ; GIR 2 : 1 376,91 € ; GIR 3 : 994,87 € ; GIR 4 : 663,61 €
- Forfait hospitalier : 18 €/jour
- Forfait dans un service de psychiatrie : 13,50 €/jour

**Département de la Sarthe - Direction de la Solidarité départementale** : Annexe de la Croix de Pierre - 2 rue des Maillets - 72072 Le Mans cedex 9 ☎ 02.43.54.72.72

**MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées** : 11 rue de Pied Sec - 72100 Le Mans  
☎ 02.43.54.11.90 - 0 800.52.62.72 - Fax : 02.43.54.11.94

**CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie** :  
178 avenue Bollée - 72033 Le Mans cedex ☎ 36 46

**CARSAT des Pays de la Loire - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (ex CRAM)** : 2 place de Bretagne  
44 932 Nantes cedex 9 • **Agence retraite du Mans** :  
2 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72000 Le Mans  
☎ 39 60 ou 09.71.10.39.60 (d'un mobile ou d'une box)

**CNRACL - Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales** : 5 rue du Vergne - 33000 Bordeaux  
☎ 05.56.11.41.23

**MSA - Mutualité Sociale Agricole Mayenne Orne Sarthe** :  
30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans ☎ 02.43.39.43.39  
Fax : 02.43.39.43.43

**RSI Pays de la Loire - Régime Social des Indépendants** :  
20 rue Xavier Bichat - 72018 Le Mans cedex ☎ 02.72.01.27.27

**CICAS - Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés** : 25 avenue du Général de Gaulle - 72000 Le Mans  
☎ 0 820.200.189

**CNCEsu - Centre National du Chèque Emploi Service Universel** : 63 rue de la Montat - 42961 Saint-Etienne cedex  
☎ 0 820.00.23.78 - Fax : 04.77.43.23.51  
Site internet : www.cesu.urssaf.fr

**CRCESU - Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel préfinancé** : 93738 Bobigny cedex 9  
☎ 0892.680.662 - Fax : 04.48.97.71.96

**URSSAF** : 178 avenue Bollée - 72048 Le Mans cedex 9  
☎ 39 57 - Fax : 02.43.50.61.91

**ALMA 72 - ALlo MALtraittance des Personnes Agées (Permanence le mardi de 14h à 17h)** :  
BP 21009 - 72001 Le Mans cedex 1 ☎ 02.43.40.44.33

Pompiers.....	18
<i>en cas de feu mais aussi pour des secours de médecine d'urgence</i>	
Police-secours.....	17
Samu, médecine d'urgence.....	15
Pharmacie de garde.....	0 825.120.304 (0,15 € la mn)
Centre antipoison.....	02.41.48.21.21
SOS Médecin.....	36 24 (0,118 €/mn)
SOS Amitié.....	02.43.84.84.84
Urgence Electricité.....	09.726.750.72
Urgence Gaz.....	0 800.473.333

## ■ Info canicule

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

☎ 0 800 06 66 66

Appel gratuit depuis un poste fixe.

## CIDPA

38, avenue Bollée  
72000 Le Mans  
Tél. : 02.43.81.40.40  
cidpa@sarthe.fr  
www.cidpaclis.sarthe.org

## La Lettre du Cidpa - Département de la Sarthe

Tirage du n° 117 / Juillet 2017 / 2 500 exemplaires •  
Internet : www.sarthe.fr •

## Comment se protéger de la canicule ?

La canicule se caractérise par une période de forte chaleur qui dure plusieurs jours et qui peut avoir des conséquences graves sur la santé notamment des personnes fragiles comme les personnes âgées, handicapées et les enfants en bas âge.

La veille saisonnière canicule est enclenchée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août comme chaque année depuis 2004.

### ■ Quels sont les signaux d'alerte d'un « coup de chaleur » ?

Vertiges, nausées, maux de tête, crampes, fatigue inhabituelle, propos incohérents et fièvre sont des signaux d'alerte qui doivent conduire à appeler les secours en composant le 15.

### ■ Quels sont les bons gestes à adopter en période de canicule ?

Afin de préserver sa santé, il faut boire de l'eau régulièrement, manger en quantité suffisante, ne pas consommer d'alcool, éviter les efforts physiques, et maintenir son habitat au frais.

Il est important de prendre des nouvelles de son entourage et de donner des nouvelles de soi à ses proches.

### ■ Quelles sont les mesures spécifiques pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap ?

Les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap peuvent prendre contact avec leur mairie ou leur CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



### Bon à savoir :

La santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas ou très peu ;
- le phénomène dure depuis plusieurs jours.

### Pour en savoir plus pour soi et pour son entourage :

La plateforme téléphonique "Canicule info service" vous informe du lundi au samedi de 8h à 20h au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Comment trouver une place en établissement : le déploiement de Via trajectoire en Sarthe

Afin de fluidifier le parcours des personnes âgées, de simplifier et de rendre plus lisible l'offre de services d'accompagnement tant pour les usagers, que leurs aidants et leurs familles, le Département de la Sarthe et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS) déploient au cours de l'année 2017 un outil de gestion des demandes d'admission dans les établissements pour personnes âgées sur le territoire de la Sarthe : Via Trajectoire Grand Age.

### ■ Présentation de l'outil

ViaTrajectoire est un portail d'orientation. Il permet à la personne âgée de trouver un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), ou une Résidence autonomie qui correspond à ses critères. Il permet également de faire une demande d'inscription en ligne, de transmettre le dossier au médecin traitant et de suivre l'avancement du dossier.

La plateforme web «ViaTrajectoire médico-social » retenue est utilisée depuis 2010 dans le secteur sanitaire. Elle permet à la fois :

- de consulter l'annuaire détaillé des établissements dans toutes les régions et départements participants,

- de faciliter l'orientation en proposant des solutions d'hébergement selon des critères adaptés aux besoins des personnes âgées (proximité, tarifs, soins requis, prestations de confort...),

- de compléter une demande d'inscription en ligne par la création d'un dossier unique, informatisé et sécurisé,

- de disposer en temps réel d'un observatoire statistique des demandes en cours permettant une meilleure connaissance des besoins de la population.

Cet outil est d'ores et déjà déployé en Vendée. Il est également en cours de déploiement dans de nombreux départements et régions, notamment les régions Centre Val-de-Loire et Normandie.

### ■ Déploiement en Sarthe

Le Département de la Sarthe et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ont décidé de cofinancer le recrutement d'un chargé de mission, pour un an, qui est chargé :

- de piloter le déploiement de l'outil dans l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées qu'ils soient médicalisés ou non,
- d'animer l'ensemble des formations à destination des établissements, des médecins, aidants professionnels...

Ces formations, organisées par territoire, ont débuté en mai et se terminent en septembre. Ainsi, à compter du mois d'octobre, les professionnels et les usagers devront utiliser Via Trajectoire pour les demandes d'inscription en établissement d'hébergement.

### BESOIN D'AIDE ? UNE QUESTION ?

Une équipe dédiée est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Vous pouvez la joindre :

- par courriel : [contact@viatrajectoire-pdl.fr](mailto:contact@viatrajectoire-pdl.fr)

**Dans ce cas, merci de préciser votre numéro de dossier ViaTrajectoire.**

- par téléphone : 02.40.32.22.66

## Comment utiliser Via Trajectoire

Il est impératif de disposer d'une adresse courriel valide.

### 1/Je me connecte à Via Trajectoire

Je tape viatrajectoire.fr dans la barre d'adresse de mon navigateur. Je clique sur le bouton Espace particulier sur la page d'accueil. Je suis maintenant dans l'espace où je peux :

- consulter l'annuaire des établissements,
- rechercher des établissements correspondant à mes critères,
- créer mon dossier d'inscription.

### 2/Je remplis mon dossier

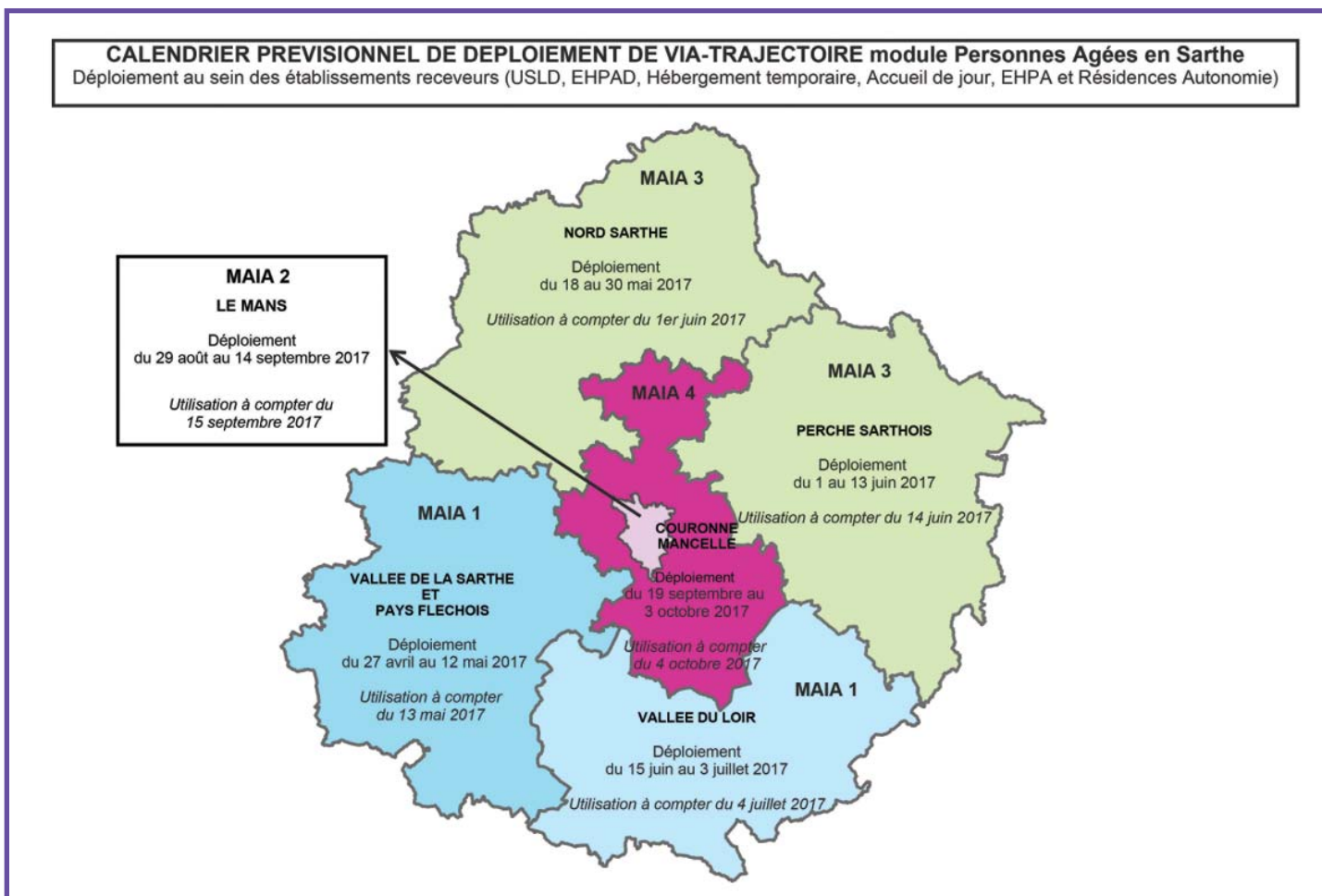
Tout d'abord, je complète les civilités et renseigne un mot de passe. Mon numéro de dossier me sera envoyé par courriel. Il me sera demandé pour compléter le dossier d'admission et me donnera un accès simplifié lors de mes visites ultérieures. Je renseigne ensuite les informations administratives.

### 3/J'informe mon médecin traitant de ma demande

Je déclare mon médecin traitant dans mon dossier et je l'informe de ma démarche afin qu'il complète le volet médical obligatoire.

### 4/Je sélectionne les établissements et suis mes demandes

Je choisis les établissements à l'aide du moteur de recherche et j'envoie ma demande à ceux de mon choix. A tout moment, je peux compléter ou modifier mon dossier, sélectionner de nouveaux établissements et même annuler une demande. Je me connecte pour consulter les réponses des établissements dans mon espace personnel.



## La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées de la Sarthe, dispositif phare de la loi ASV

### ■ Objectifs

Le département de la Sarthe compte plus d'1 habitant sur 4 âgé de 60 ans et plus. L'enjeu est de sensibiliser le plus grand nombre de ces personnes au bénéfice de la prévention, de permettre à chacun de vivre à son domicile dans les meilleures conditions et de préserver ses capacités le plus longtemps possible.

C'est l'objectif de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées de 60 ans et plus instaurée dans chaque département par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV) du 28 décembre 2015.

### ■ Membres

La Conférence réunit notamment les régimes de base de l'assurance vieillesse et d'assurance maladie, les institutions de retraite complémentaire, les organismes régis par le code de la mutualité et l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, sous la présidence du Président du Conseil départemental et la vice-présidence de l'Agence Régionale de Santé.

### ■ Rôle

Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, en complément, notamment, des prestations légales ou réglementaires. Elle fédère les acteurs du secteur dans une stratégie commune de prévention de la perte d'autonomie et repose sur une gouvernance commune de l'ensemble des parties prenantes, pour construire des réponses plus lisibles et cohérentes au service des personnes âgées.

Dans ce cadre, des financements spécifiques de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) lui ont été attribués.



### ■ Action

Le Département de la Sarthe a fait partie des 24 Départements préfigurateurs en 2015 de cette nouvelle instance.

Le programme coordonné adopté par la Conférence des Financeurs de la Sarthe a ciblé, outre l'attribution d'un financement à l'intention des Résidences autonomie, des axes prioritaires pour lesquels elle souhaite que les acteurs locaux s'investissent et développent des actions de prévention.

Suite à un appel à candidatures, 22 projets ont reçu un financement de la Conférence pour mettre en place des actions de prévention gratuites en 2016 et 2017.

Il est possible pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui le souhaitent de s'inscrire dès à présent à ces actions en

contactant directement les organismes listés ci-dessous.

#### **Activités retenues et inscriptions**

Les activités retenues s'articulent essentiellement autour des thématiques suivantes :

##### ➤ **Activités physiques et sportives**

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Sarthe  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 36.46.

Centre d'Accueil Les Térébinthes  
Territoire : Parigné-l'Évêque et ses environs  
Contact : Tél : 02.43.40.40.33. - Courriel : [direction@calt.asso.fr](mailto:direction@calt.asso.fr)

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Sarthe  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.52.19.21.10. - Courriel : [comite.cdos@maison-sports72.fr](mailto:comite.cdos@maison-sports72.fr)



## Domisiel

Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 06.99.55.59.94. – Courriel : [pauline.prudhomme@sielbleu.org](mailto:pauline.prudhomme@sielbleu.org)

## Siel Bleu

Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 06.99.55.59.94. – Courriel : [pauline.prudhomme@sielbleu.org](mailto:pauline.prudhomme@sielbleu.org)

## ➤ Conseils sur les aides techniques et l'adaptation de l'habitat

Centre d'Information et de Conseil pour les Aides techniques (CICAT) des Pays de la Loire  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.44.02.40.00. – Courriel : [contact@cicat-pdl.fr](mailto:contact@cicat-pdl.fr)

Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 09.75.12.11.20. – Courriel : [contact@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:contact@gerontopole-paysdelaloire.fr)

SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.43.42.12.72. – Courriel : [contact.sarthe@soliha.fr](mailto:contact.sarthe@soliha.fr)

## ➤ Mobilité

REseau SOcial d'Aide à la Personne (RESO'AP)  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.43.39.44.49. – Courriel : [contact@resoap.fr](mailto:contact@resoap.fr)

## ➤ Sécurité routière

Génération Mouvement  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.43.39.44.23. – Courriel : [fede72@gmouv.org](mailto:fede72@gmouv.org)

## Siel Bleu

Territoire : territoires du Sud Est - Sud (Le Grand-Lucé, Ecommoy, La Flèche)  
Contact : Tél : 06.99.55.59.94. – Courriel : [pauline.prudhomme@sielbleu.org](mailto:pauline.prudhomme@sielbleu.org)

## ➤ Maintien du lien social

Alliance Vie  
Territoire : Le Mans et la couronne mancelle  
Contact : Tél : 02.43.76.17.19. – Courriel : [le-mans@alliance-vie.com](mailto:le-mans@alliance-vie.com)

Association L'Arbre  
Territoire : quartier des Sablons – Le Mans  
Contact : Tél : 02.43.41.44.79. – Courriel : [assoclarbre@orange.fr](mailto:assoclarbre@orange.fr)

Bien Vivre Chez Soi - COVIVA  
Territoire : La Ferté Bernard et ses environs  
Contact : Tél : 02.43.71.92.88. – Courriel : [couallier.josiane@coviva.fr](mailto:couallier.josiane@coviva.fr)

Centre d'Accueil Les Térébinthes  
Territoire : Parigné-l'Évêque et ses environs  
Contact : Tél : 02.43.40.40.33. – Courriel : [direction@calt.asso.fr](mailto:direction@calt.asso.fr)

Centre social Le Kaléidoscope  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.43.84.60.66. – Courriel : [florence.labelle@lemans.fr](mailto:florence.labelle@lemans.fr)

Fédération ADMR  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.43.72.05.00. – Courriel : [accueil@fede72.admr.org](mailto:accueil@fede72.admr.org)

Service Animation Accompagnement Seniors du CCAS de la Ville du Mans  
Territoire : Le Mans  
Contact : Tél : 02.43.74.51.51.

## ➤ Nutrition

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Sarthe

Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 36.46.

Mission de Soutien d'Accompagnement d'Insertion et d'Orientation (MSAIO)  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.33.31.41.34. – Courriel : [aadpa@msaio.fr](mailto:aadpa@msaio.fr)

## ➤ Stimulation de la mémoire

Association L'Arbre  
Territoire : quartier des Sablons – Le Mans  
Contact : Tél : 02.43.41.44.79. – Courriel : [assoclarbre@orange.fr](mailto:assoclarbre@orange.fr)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Sarthe  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 36.46.

Mission de Soutien d'Accompagnement d'Insertion et d'Orientation (MSAIO)  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.33.31.41.34. – Courriel : [aadpa@msaio.fr](mailto:aadpa@msaio.fr)

## ➤ Ateliers Santé : bien vieillir, prévention des chutes, sommeil, gestion des médicaments, audition et vue

ASEPT Pays de la Loire  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.33.31.41.34. – Site : [aseptpdl.fr](http://aseptpdl.fr)

Association L'Arbre  
Territoire : quartier des Sablons – Le Mans  
Contact : Tél : 02.43.41.44.79. – Courriel : [assoclarbre@orange.fr](mailto:assoclarbre@orange.fr)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Sarthe  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 36.46.

Centre d'Accueil Les Térébinthes  
Territoire : Parigné-l'Évêque et ses environs  
Contact : Tél : 02.43.40.40.33. – Courriel : [direction@calt.asso.fr](mailto:direction@calt.asso.fr)

IREPS des Pays de la Loire – Pôle Sarthe  
Territoire : quartier des Sablons – Le Mans  
Contact : Tél : 02.43.78.25.06. – Courriel : [fcassar@irepspdl.org](mailto:fcassar@irepspdl.org)

Mutualité Sociale Agricole (MSA)  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Courriel : [prevention-sante.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr](mailto:prevention-sante.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr)

Mutualité Française Pays de la Loire  
Territoire : département de la Sarthe  
Contact : Tél : 02.41.68.89.46. – Courriel : [contact.prevention@mfpl.fr](mailto:contact.prevention@mfpl.fr)

## LES CONDITIONS D'EXAMEN DES DROITS À LA RETRAITE ANTICIPÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES

**La retraite anticipée pour personnes assurées en situation de handicap peut être attribuée à la personne qui satisfait simultanément aux trois conditions suivantes :**

- justifier d'une durée totale d'assurance, correspondant à celle requise pour l'ouverture du droit à pension au taux plein,
- réunir une durée d'assurance cotisée, représentant une quote part de la durée nécessaire pour le taux plein,
- justifier d'un handicap tout au long de ces durées d'assurance.

Il arrive que des personnes justifient des durées d'assurance requises sans pouvoir attester, sur une fraction de ces durées, de la reconnaissance administrative de leur incapacité permanente d'au moins 50%.

### Une nouvelle commission

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, ces personnes pourront soumettre leur situation à une commission placée auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Un décret du 17 mai 2017 fixe les conditions d'examen de la situation de ces personnes et précise la composition de la commission chargée de l'examen de telles demandes et la fraction des durées d'assurance requises susceptible d'être validée.

**La durée qui peut être validée selon cette procédure est au plus égale à 30% de la durée d'assurance ou de périodes reconnues équivalentes.**

### Les conditions d'examen

La personne en situation de handicap qui souhaite prendre sa retraite

adresse sa demande à la caisse ou au service chargé de la liquidation de sa pension de retraite. Elle joint les pièces permettant de justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % au moment de sa demande de liquidation de sa pension, ainsi qu'un dossier à caractère médical sous pli fermé portant la mention " confidentiel-secret médical ". La personne précise la ou les périodes faisant l'objet de sa demande. Le dossier est constitué de tout document à caractère médical permettant de justifier de son taux d'incapacité. Il peut notamment comprendre des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé. Le dossier peut être complété de documents à caractère administratif.

La caisse ou le service ayant reçu la demande donne au requérant récépissé de sa demande et des pièces qui l'accompagnent.

La caisse ou le service chargé de la liquidation de la pension de retraite transmet à la commission le dossier à caractère médical adressé par l'assuré sous pli fermé portant la mention "confidentiel-secret médical", en précisant les références nécessaires à l'identification de la demande ainsi que les périodes d'assurance pour lesquelles l'assuré justifie de la reconnaissance administrative de son incapacité.

Dans tous les cas, l'assuré est informé de la suite donnée à sa demande.

### La composition et le rôle de la commission

La commission chargée d'examiner les demandes comprend :

- un médecin-conseil désigné par le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés,
- un médecin-conseil désigné par le directeur général de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole,
- un médecin-conseil désigné par le directeur général de la Caisse nationale du régime social des indépendants ;
- un membre de l'équipe pluridisciplinaire d'une MDPH ayant des compétences médicales,
- une personnalité qualifiée, membre du corps médical, choisie en raison de sa compétence en matière de handicap,
- le secrétariat de la commission est assuré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

La commission rend un avis motivé sur l'ampleur de l'incapacité, de la déficience ou du désavantage présenté par la personne au cours de tout ou partie de la période pendant laquelle elle n'a pas pu attester de la reconnaissance administrative de son incapacité.

**Ces dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

### Pour aller plus loin

Décret n°2017-999 du 10 mai 2017 relatif aux droits à retraite des personnes handicapées JO du 11 mai 2017

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU DROIT DES ASSURÉS À L'INFORMATION SUR LEUR RETRAITE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Le droit à l'information sur la retraite a pour objet d'apporter une information globale et régulière à chaque assuré sur ses droits à retraite.

Certains documents peuvent être mis à la disposition des assurés sous forme dématérialisée par tout moyen de communication électronique sécurisé.

Il s'agit notamment du relevé de situation individuelle, de l'estimation indicative globale, et du document d'information générale délivré à l'assuré quand il a validé au moins deux trimestres d'assurance dans un régime légalement obligatoire.

### Pour aller plus loin

Décret n°2017-1004 du 10 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre du droit à des assurés à l'information sur leur retraite JO du 11 mai 2017



## PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS MDPH

Toute demande d'aide auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) fait l'objet d'une procédure de traitement précise. Celle-ci fait intervenir divers professionnels administratifs, sociaux, médico-sociaux, médicaux ou paramédicaux... Toute demande est suivie d'une décision qui est transmise à l'utilisateur ou son représentant.

### Constitution du dossier

La première étape pour formuler une demande d'aide est la constitution d'un dossier de demande. Celui-ci est composé comme suit :

- Formulaire de demande(s)
- Certificat médical
- Fiche médecin du travail ou Fiche de situation,
- Justificatifs de domicile et d'identité,
- Selon la/les demande(s) :
  - Photos identité,
  - Devis,
  - Relevé Identité Bancaire (RIB)

Le formulaire de demande, le certificat médical et les fiches médecin du travail et de situation sont disponibles auprès de la MDPH ou en téléchargement libre sur le site [www.mdph72.fr](http://www.mdph72.fr).

### Etude du dossier

À réception du dossier (imprimé de demande, certificat médical, justificatifs d'identité et de résidence ainsi que d'éventuels autres documents), son étude se déroule de la manière suivante :

- Le service instruction enregistre l'ensemble des informations et des demandes puis adresse l'accusé de réception à l'utilisateur ou son représentant légal et, si nécessaire, sollicite des pièces complémentaires.
- L'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation (en concertation avec les partenaires), évalue les besoins de la personne et au regard de sa situation et de son projet de vie, propose un plan personnalisé de compensation.

- Ce plan est présenté à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), pour décision :

- Accord
- Refus
- Sursis à statuer.

- La notification de décision est ensuite envoyée à l'intéressé ou à son représentant légal.

- Une copie de la décision est également transmise aux partenaires pour la mise en œuvre (CAF, MSA, Département, Etablissements et Services médico-sociaux...).

En cas de désaccord du bénéficiaire ou de son représentant légal avec la décision de la CDAPH, ce dernier a la possibilité de déposer un recours :

- Gracieux : courrier adressé à la MDPH explicitant les motifs du désaccord accompagné des nouveaux éléments.
- Contentieux : courrier recommandé auprès de la juridiction compétente (TCI, TA...).



### Pour tout renseignement

Maison Départementale des Personnes Handicapées  
11 rue de Pied sec  
CS 81906  
72019 LE MANS Cedex 2  
Tél. : 0 800 52 62 72 / 02 43 54 11 90  
Fax : 02 43 54 11 94  
Courriel : [mdph.sarthe@sarthe.fr](mailto:mdph.sarthe@sarthe.fr)  
[www.mdph72.fr](http://www.mdph72.fr)

## À noter...

Deux arrêtés du 5 mai 2017 publiés au Journal Officiel le 7 mai modifient d'une part, le modèle de formulaire de certificat médical pour une demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées, et d'autre part le modèle de formulaire de demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées. Ces nouveaux documents seront mis à disposition prochainement.

Dans l'attente, les formulaires actuels peuvent continuer à être utilisés.

## CONFÉRENCE SUR LA PRÉVENTION DES CHUTES

La CPAM organise le **Judi 28 septembre 2017** à 20h au **Palais des congrès et de la Culture du Mans** une Conférence sur la Prévention des chutes.

Conférence gratuite – entrée libre

### Les thèmes abordés :

**Comment vieillir en bonne santé ?** par Dr Tatiana Tozé, gériatre en soins de suite et de réadaptation au Centre Hospitalier du Mans

**Comment adapter et aménager son logement ?** par Fanny Leray, ergothérapeute à l'Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (E2AR)

**Comment garder l'équilibre ?** par Véronique Chesné et Anne Claire Duplay, kinésithérapeutes à KSP (Kiné Sarthe Prévention)

## DÉMÉNAGEMENT

Le CLIC Vallée de la Sarthe a changé d'adresse :

11 rue de la Martinière  
72300 Sablé-sur-Sarthe

☎ : 02 44 02 42 55

[clic.valleedelasarthe@sarthe.fr](mailto:clic.valleedelasarthe@sarthe.fr)

## FRANCE ALZHEIMER SARTHE

■ **Séjour de répit** L'association propose un séjour répit pour les couples aidant-aidé du **19 au 22 septembre 2017** à Jupilles au Village de gîtes Les Tropes.

Coût : 120€ par couple tout compris.

Date limite d'inscription : 15 Juillet

■ **Formation des aidants** de 13h30 à 16h30 à l'EHPAD La Souvenance :

**Vendredi 22 septembre, jeudi 05 octobre, vendredi 13 octobre, vendredi 27 octobre, jeudi 02 novembre.**

■ Autres événements : Pédalons pour Alzheimer et la Journée mondiale



Renseignements et inscriptions :

13 rue de Flore – 72 000 LE MANS

☎ 02 43 28 76 52

## FORUM DES SÉNIORS À SARGÉ-LÈS-LE MANS

Le jeudi 16 mars dernier, le CCAS de Sargé proposait la 4<sup>ème</sup> édition d'un après-midi d'informations sur le thème de « **la sécurisation financière et les aides à la maîtrise du budget chez les personnes âgées** ». Ce forum a rassemblé plus de 90 personnes et mobilisé de nombreux partenaires.

## AI'DOM

AI'DOM fête ses 75 ans le **17 octobre après-midi**. Programme : une conférence sur le thème du bien-être.

*Maison St Julien au Mans*

## JALMALV, WEEK-END DE SENSIBILISATION

L'association JALMALV Sarthe organise les **23 et 24 septembre 2017** un week-end de sensibilisation et de réflexion autour de : La mort dans notre société / Le vécu des personnes en fin de vie / Le bénévolat d'accompagnement à JALMALV / Le deuil

Ouvert à tous, sans engagement dans le bénévolat et sur inscription préalable dès maintenant.

Renseignement et inscription : le jeudi de 13h30 à 16h30 et le mardi de 17h à 19h  
40 rue H. Delagenière – 72000 LE MANS  
☎ : 02.43.54.27.12

[jalmalv72@hotmail.fr](mailto:jalmalv72@hotmail.fr)  
[www.jalmalv-sarthe.fr](http://www.jalmalv-sarthe.fr)

## SEMAINE BLEUE 2017, « À TOUT ÂGE : FAIRE SOCIÉTÉ »

■ **Mardi 3 et mercredi 4 octobre**

**Projection du film « MEDECIN DE CAMPAGNE »**

de Thomas LILTI, avec François CLUZET et Marianne DENICOURT. En collaboration avec Graines d'Images, les communes et Générations Mouvement.

Entrée libre, dans la limite des places disponibles. Tous les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Projections suivies d'une collation offerte.

• **Mamers** : cinéma « Le Rex – Espace Saugonna » - 2, Rue de la Gare, **mardi 3 octobre à 14 h** Un moment convivial et musical avec le groupe "Les amis de la musique" durant la collation.

• **Le Mans** : cinéma « Les Cinéastes » - 42, Place des Comtes du Maine, **mardi 3 octobre à 15 h** : un accueil en musique avec « Loisirs Solidarité Retraite »

• **Saint-Calais** : cinéma « Le Zoom » -



Centre de ressources – Place de l'Hôtel de Ville, **mercredi 4 octobre à 15 h**

• **Le Lude** : « Espace Ronsard » - Place du Champ de Foire, **mercredi 4 octobre à 15 h**

■ **Mercredi 4 octobre**

**Bal intergénérationnel de 15h à 16h30** à la Salle des Fêtes de Mamers, Place Carnot.

Un partenariat Ville de Mamers, Lycée professionnel « Perseigne », Générations Mouvement et Département. Animation musicale par Serge Duval et les élèves de la classe d'accordéons de l'école de musique du Saosnois. Collation offerte par la section ASSP du Lycée professionnel « Perseigne » et dans le cadre de la conférence des financeurs

Tout public – entrée libre

■ **Judi 5 octobre**

**Conférence débat et film de 15h à 19h** au centre socio-culturel François Rabelais, 1 place Victor Hugo à Changé : Les centres sociaux, des espaces pour rester jeunes et bien vieillir !

Une action portée par l'Association départementale des centres sociaux de la Sarthe.

Projection d'un film réalisé par Laurent DELHAYE, vidéaste, sur la participation des seniors dans les activités des centres sociaux.

Conférence, suivie d'un débat sur la problématique du vieillissement et du lien social, avec :

Didier MARTZ, philosophe, et Jean-Michel CAUDRON, consultant en ingénierie gérontologique.

Verre de l'amitié offert à 18h45

Tout public – entrée libre



## "La nuit des chimères" et "Les soirs d'été"

**Juillet et août 2017**

Au Mans, chaque été, la Cité Plantagenêt poursuit ses Chimères. Pavés et façades de monuments historiques se transforment en écran de projection. Redécouvrez le patrimoine mançais tout au long d'un parcours nocturne gratuit. Un spectacle projeté met en valeur la cathédrale, la muraille et plusieurs édifices de la vieille ville.

<http://www.nuitdeschimères.fr>

## La 25<sup>ème</sup> heure du livre 6, 7 et 8 octobre 2017

40<sup>ème</sup> édition : " Sur la route du livre du Moyen-Orient, d'Istanbul à Kaboul "

Organisé par l'association la 25<sup>ème</sup> Heure du livre et la Ville du Mans, le salon du livre mançais rassemble chaque année, depuis 1978, auteurs, illustrateurs, éditeurs et associations. Ce premier week-end culturel de la rentrée attire 30 000 visiteurs.

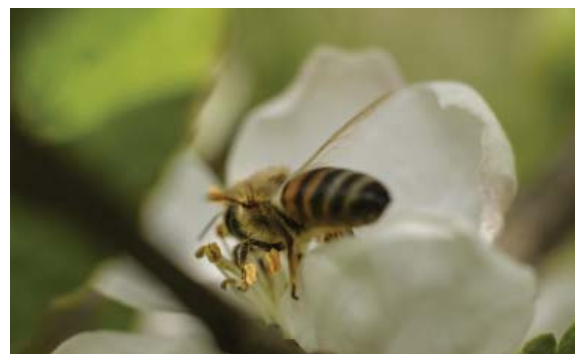
<http://www.la25heuredulivre.fr>



## L'ARCHE DE LA NATURE

### Fête du miel et des confitures 20 août 2017

Extraction, dégustation et vente de miel, découverte de la ruche transparente, animations pour enfants sont au programme de cette nouvelle édition, organisée avec l'Union syndicale apicole sarthoise. Marmelades, gelées, confitures de fruits, de lait ou de chocolat pourront aussi être dégustées. La Compagnie AI et les Astrolobi proposera "Bzzz", un spectacle drôle et poétique pour découvrir l'importance des abeilles et leur mode de vie. Autres animations : ateliers de fabrication de jeux sur les abeilles, cuisine au miel, concours des maîtres confituriers.



### La ferme en folie 24 septembre 2017

Vaches, moutons, oies, chèvres ou alpagas sont les stars de la journée, avec la présentation de races de vaches Nantaise, Rouge des Prés, Bretonne pie noire et de moutons Ouessant, Belle-Ile, Bleu du Maine... L'association de la chèvre des fossés organisera son concours régional. Le public votera pour désigner Mister bouc et Miss biquette.

Au programme également : animations sur la laine, dégustation de fromages, marionnettes géantes de l'association GEANT VIT, travail de chiens pour gérer un troupeau de moutons, contes avec la Ferme aux histoires.

Maison de la Prairie, de 14h à 18h.

<http://www.arche-nature.fr/>

## Foire du Mans

Du 14 au 18 septembre 2017

### En route vers l'espace !

La Foire du Mans vous embarque cette année pour une mission découverte de l'Espace : conquête spatiale, système solaire, ou science-fiction... un voyage de la terre aux étoiles en passant par la planète rouge, une immersion ludo-pédagogique associée à des expériences à vivre. Si l'homme observe les astres depuis des dizaines de milliers d'années, c'est seulement depuis un demi-siècle qu'il a les moyens technologiques d'aller à leur rencontre.



☎ 02.43.72.51.00

<http://www.foiredumans.com/>

## Festival baroque de Sablé-sur-Sarthe

Du 22 au 27 août 2017

Une édition orientée ?

L'Orientalisme est très en vogue au tournant du Grand Siècle vers celui des Lumières. Des années 1660, qui assistent à la création du *"Bourgeois gentilhomme"* et à ses turqueries à celle des *"Indes galantes"* en 1735, en passant par la traduction d'Antoine Galland des 1001 nuits et la publication des *"Lettres persanes"*, l'Occident découvre ébahi cette porte ouverte sur l'Orient. Pour les arts et les lettres, elle devient une source d'inspiration inépuisable dont le public raffole. Le sérail, ce salon enchanteur et enchanté, est un lieu dans lequel pierreries, sofas et sorbets sont autant de signes d'un exotisme imaginaire et fantasque. Des transcriptions de musique orientale sont rapportées par des musiciens voyageurs curieux et circulent dans toute l'Europe. Les compositeurs eux-mêmes en viennent à évoquer l'Orient dans leurs musiques par des emprunts de styles ou de titres en référence à cet univers fantasmé. Les productions artistiques se tournent vers le levant et se teintent d'une saveur inédite évoquant l'Empire ottoman et ses sultans, les grands Vizirs, le Royaume des Perses... De nombreuses compositions naissent de cet engouement et s'en inspirent.

C'est le cas du répertoire florissant de la musique française, à laquelle l'édition 2017 du Festival de Sablé réserve une place de choix. Ces découvertes - portées avec conviction par les plus grands noms de la musique baroque française et par de jeunes artistes au talent prometteur - nous permettent d'aller, en musique, à la rencontre de cet ailleurs merveilleux, un temps rêvé par l'Occident.

### Réservation

Sur place à l'accueil de L'Entracte.

Par téléphone au 02 43 62 22 22 en réglant par carte bancaire, par chèque ou chèque vacances (envoi du règlement dans les trois jours).

Par correspondance, en retournant le bulletin d'inscription accompagné du règlement à L'Entracte. Pour bénéficier des tarifs réduits, nous vous remercions de joindre la photocopie du justificatif.

[contact@lentracte-sable.fr](mailto:contact@lentracte-sable.fr)

## SAISON 2017 AU CHÂTEAU DU LUDE

### Journées potagères et gourmandes

14 & 16 juillet ; 13 & 15 août ; 30 octobre

- visite du potager
- animations aux cuisines médiévales

### Journées européennes du patrimoine

16 & 17 septembre

- potager ouvert
- animations au château

☎ 02 43 94 60 09

<http://www.lelude.com>

